



communiqué

Date Le 3 octobre 1989
Pour publication

N^o 234

RENCONTRE CANADA-CORÉE SUR LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Pêches et Océans, l'hon. Tom Siddon, ont fait savoir aujourd'hui que des discussions préliminaires entre fonctionnaires canadiens et coréens sur la pêche aux filets dérivants dans le Pacifique-Nord avaient permis de progresser vers un règlement de cette question.

Comme première mesure, les deux pays ont convenu que des scientifiques canadiens seront admis à titre d'observateurs sur des navires de recherche coréens pendant la saison de pêche 1990. Le Canada autorisera également la présence de scientifiques coréens à bord des navires de recherche canadiens au cours de la même période. En outre, les deux pays ont accepté que leurs instituts scientifiques et de recherche sur les pêches procèdent à des échanges d'informations et de personnel.

Messieurs Clark et Sidon, à qui on demandait leurs commentaires sur cet accord, étaient d'avis que ces discussions montrent une fois de plus que le Canada cherche activement à contrôler la pêche aux filets dérivants en haute mer au moyen d'initiatives diplomatiques et politiques. Les ministres espèrent qu'un tel accord entraîne des progrès réels et importants sur une pratique que le Canada réprouve.

Les discussions ont suivi de près la visite que le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie vient d'effectuer en Corée, et pendant laquelle il a fait part aux ministres coréens des préoccupations du Canada à cet égard.

Au cours des entretiens, le Canada a insisté pour qu'une action efficace soit entreprise en ce qui touche le contrôle des activités de pêche aux filets dérivants; il a en outre fait clairement savoir qu'il entendait participer aux grands programmes de réglementation et de surveillance, annoncés récemment par la Corée.

.../2

La Corée a accepté de tenir de nouvelles rencontres avec le Canada dans un avenir rapproché afin d'aborder des questions telles que la présence d'observateurs canadiens à bord de bâtiments coréens de pêche commerciale aux filets dérivants.

Le Canada a interdit en 1987 ce style de pêche dans sa zone de 200 miles et joue un rôle de premier plan afin d'attirer l'attention internationale sur les conséquences de la pêche aux filets dérivants en haute mer.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec:

Le Service des relations
avec les médias
Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

(613) 995-1874

Bonnie Mewdell
Direction générale des
communications
Ministère des Pêches et
des Océans

(613) 993-7533